MAIRIE DE MAZANGÉ

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 30 OCTOBRE 2017

- <u>Présents</u>: Mmes Nicole DIJON, Claudia GANDELIN, Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI, Evelyne VIROS.
 Mrs Patrick BRIONNE, Jacques COLAS, Loïc ESSERMÉANT, Dominique GAUDRUAU, Vincent NEILZ, Jean-Yves OZAN.
- Absents: Mrs Michel ROUVRE, Jules COLIN.
- <u>Absents ayant donné procuration</u>: Mrs Didier DECLERCK (procuration à Evelyne VIROS), Christophe RENON (procuration à Jean-Yves OZAN).

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- Approuvé l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel.
- Validé le devis de la société IDELUM d'un montant de 1 080.00 € H.T. pour la réalisation d'un audit diagnostic des installations d'éclairages publics.
- Retenu le modèle de luminaires pour le « Gué du Loir » Route de Vendôme dans le cadre du chantier d'Effacement des réseaux : mât Type SAGITTAIRE et lanterne Type FALCO à Leds.
- Retenu le devis de l'entreprise Vendômoise Motoculture pour l'achat d'une débroussailleuse pour un montant de 373.50 € TTC.
- Adopté les décisions modificatives concernant les budgets commune et assainissement.
- Fixé les tarifs de la location de la salle des fêtes et de la petite salle de réunion (voir le détail en mairie) au 1er janvier 2018.
- Modifié les conditions du contrat de location du foyer communal.
- Maintenu pour 2018 :
 - le prix des concessions du cimetière :

- 15ans : 100 € - 30ans : 200 € - 50 ans : 300 €

• le prix des cases columbarium et cave urnes du cimetière :

- 15ans : 200 € - 30ans : 400 € - 50 ans : 600 €

- le tarif pour le prêt d'une table et 2 bancs pour un week-end (5€).
- Fixé l'indemnité de gardiennage de l'église à 120.97 € pour 2017, en référence au courrier de la Préfecture du Loir-et-Cher du 16 octobre 2017.
- Autorisé la signature d'une convention avec le département pour récupérer le fonds de compensation de la TVA sur les travaux de sécurisation au « Gué du Loir », suite à une dotation de 8 000 € au titre de la répartition du produit des amendes de police.
- Apporté son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des jeux olympiques et para olympiques 2024.
- Soutenu la motion de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) sur l'adaptation d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

Affaires diverses:

DSR 2018 : demande pour les travaux de sécurisation du « Gué du Loir ».

Le Maire,

Patrick BRIONNE